

Tentative d'étude comparative entre les systèmes scolaires Algérien et Belge

نحو دراسة مقارنة بين النظام المدرسي الجزائري والبلجيكي

Dr. Lazhar Benaïssa
Université de Biskra

Résumé :

Pour mieux comprendre le positionnement, les avantages et les difficultés de notre système éducatif algérien, il est fondamental qu'il soit mis en comparaison avec d'autres appartenant aux mêmes références socio - culturelles et également avec d'autres appartenant à d'autres sphères.

mais qui peuvent avoir des ressemblances dans certains volets pédagogiques comme le cas du système éducatif belge.

Cette article représente une étude comparative qui vise à dégager des similitudes et des différences au niveau du paysage linguistique, de la structure scolaire, des contenus notionnels de la formation scolaire afin de proposer de nouvelles perspectives didactiques.

الملخص:

من أجل فهم أفضل موقع ومزايا وصعوبات نظامنا التعليمي الجزائري، من الضروري أن نقارنه مع أنظمة أخرى لها ذات المرجعية الاجتماعية والثقافية، وكذلك مع أنظمة ذات مرجعيات أخرى.

لكن يفضل أن يركز هناك تمثال في بعض الجوانب البيداغوجية مثل النظام التعليمي البلجيكي.

ويسعى هذه المقال إلى إجراء دراسة مقارنة تهدف إلى استخلاص بعض أوجه التشابه والاختلاف على المستوى اللغوي، والهيكلي التنظيمي للمدرسة، فضلا عن المحتويات النظرية للتكوين المدرسي، وذلك قصد اقتراح منظورات تعليمية جديدة.

Introduction

Cet article est un essai comparatif entre deux systèmes scolaires appartenant à deux contextes culturels, confessionnels et pédagogiques différents. L'objectif de cet essai est de mettre en évidence certains volets notionnels et objectifs socio-pédagogique et professionnels sans préconiser un croisement possible mais de se rendre compte d'un modèle

pédagogique développé duquel nous pouvons s'inspirer pour résoudre certaines difficultés au niveau de la conception de programmes, de profils des élèves, de la formation des enseignants. Il n'est pas aussi facile de déceler toutes les caractéristiques ni tous les objectifs généraux et spécifiques des deux systèmes scolaires ; je me contenterai, donc, de citer, en revu, les principaux lignes que je trouve nécessaires dans cette tentative de recherche comparative :

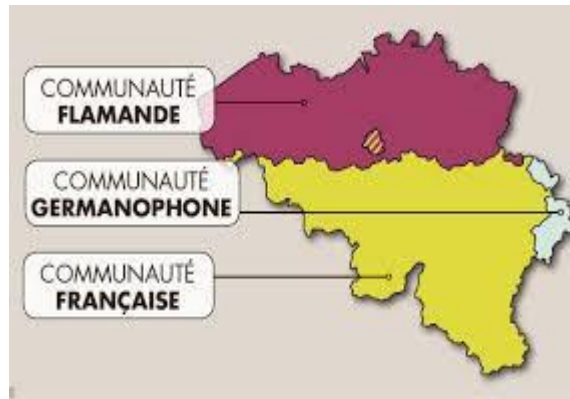
- Le paysage linguistique des deux pays
- L'organisation de l'enseignement scolaire
- Le financement
- La qualité des deux systèmes au niveau mondial

1. Le paysage linguistique des deux pays

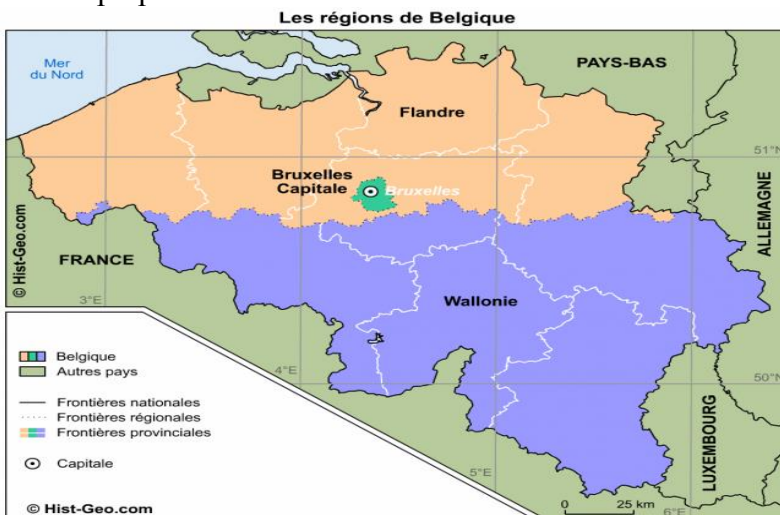
Selon B. Bachir un constat sommaire de la situation des langues en Algérie nous amène à remarquer l'existence d'un plurilinguisme qui donne l'occasion à des locuteurs maîtrisant souvent deux langues, voire plus, de prendre la parole en utilisant l'une ou l'autre d'entre elles, sinon en les alternant¹. Ainsi, le paysage sociolinguistique en Algérie, selon plusieurs chercheurs, est plurilingue, situation complexe et multiforme mais qui ne donne pas naissance à des écoles dont la langue d'enseignement est différente.

Toutes les écoles algériennes sont soumises à la même loi d'enseignement et utilisent l'Arabe comme langue unique d'enseignement qui reflète la conception de l'unité de l'Etat algérien. En Belgique, le paysage est aussi multiculturel mais la politique de l'enseignement est différente, elle offre une marge de liberté importante sous une politique d'une monarchie constitutionnelle parlementaire devenue aujourd'hui un état fédéral à part entière (Art. 1 de la Constitution). Ce pays européen se compose de trois communautés différentes linguistiquement et culturellement : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone.

¹Bessai Bachir : Université de Béjaia (Algérie) Plurilinguisme et représentation des langues en contact en Algérie, Synergies Chili n° 8 - 2012 pp. 83-94



Elles se répartissent administrativement en trois régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles capitale. Cette dernière possède un statut particulier car elle est située en Communauté flamande mais abrite plus de 80 % de francophones. Ainsi le fédéralisme belge repose sur deux piliers, les communautés, et les régions, qui ne peuvent se superposer l'un à l'autre.



Cette situation socioculturelle ressemble quelque part à la situation de l'Algérie sauf qu'en celle – ci les différents dialectes n'atteignent pas le degré d'une langue appartenant à une sphère linguistique frontalière répandue. La particularité et la ressemblance culturelle et linguistique du Maghreb met ces pays en « sécurité pédagogique ». Sauf que le Tamazight reconnu comme une deuxième langue nationale en Algérie contraint les concepteurs de programmes scolaires de prendre en

considération la particularité de cette sphère culturelle comme étant une partie intégrante dans l'enseignement – apprentissage à venir.

2. Organisation de l'enseignement en Algérie et en Belgique

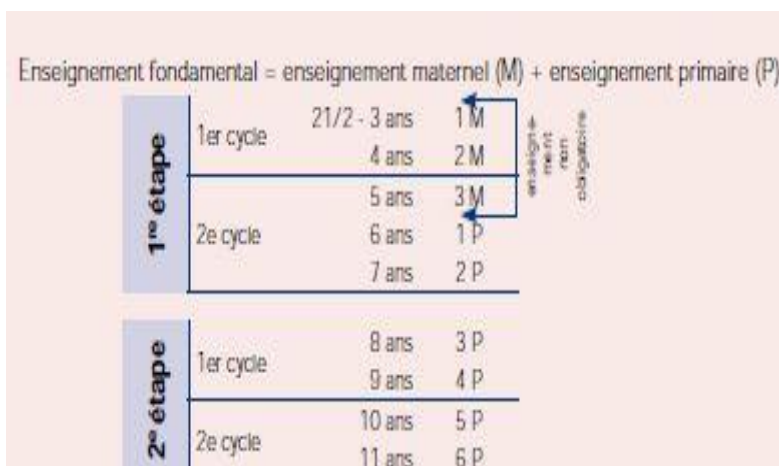
L'éducation en Belgique a suivi le même processus que l'organisation politique appelée Communautarisation. *Il existe trois ministères en Communauté française (un pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, un pour l'enseignement fondamental et un pour l'enseignement secondaire) mais un seul ministère pour les communautés flamande et germanophone. Par ailleurs, en Communauté flamande, les autorités responsables ont confié la gestion de la politique éducative à un organisme de droit public indépendant du ministère. la structure générale est identique dans chaque Communauté*².

L'enseignement obligatoire dure douze ans, de six à dix-huit ans. L'enseignement fondamental se compose de l'enseignement maternel qui dure 3ans et du primaire allant jusqu'à 6ans. À la fin de cette sixième année, les élèves passent une série d'examens pour obtenir leur Certificat d'Études de Base (CEB). L'enseignement secondaire se divise en trois niveaux de deux années chacun (6ans). La dénomination des classes va donc de la 1ère secondaire à la 6ème secondaire.

Une particularité cependant, le premier niveau est un tronc commun à la fin duquel les élèves peuvent choisir entre quatre filières : à partir de la troisième année, les élèves sont orientés vers une filière plus adaptée, soit : l'enseignement général, l'enseignement technique, l'enseignement artistique ou l'enseignement professionnel. *Il y a donc 4 filières différentes, qui représentent deux visions de la suite des études : l'enseignement de transition, pour préparer les élèves aux études supérieures, et donc destinés aux élèves qui souhaitent continuer à étudier après 18 ans ; et l'enseignement de qualification, pour préparer les élèves à rejoindre le marché du travail le plus rapidement possible*³. Pour les deux autres filières, la filière technique et la filière artistiques, chacune peut-être de transition ou de qualification, cela dépend encore une fois de ce que va viser l'étudiant après son cycle secondaire.

² Cécile de Bouttemont, « Le système éducatif belge », Revue internationale d'éducation de Sèvres [En ligne], 37 | décembre 2004, mis en ligne le 18 novembre 2011, consulté le 14 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ries/1466> ; DOI : 10.4000/ries.1466

³ [tps://www.digischool.fr/international/guide-pays/caracteristiques-systeme-educatif-belge-33989.html](https://www.digischool.fr/international/guide-pays/caracteristiques-systeme-educatif-belge-33989.html)



Les élèves des trois communautés ayant réussi leur scolarité reçoivent un certificat de l'enseignement secondaire⁴. Toutes les certifications sont délivrées au niveau des établissements par les enseignants qui jugent leurs élèves sur la base de leur évaluation⁵. Si l'élève ne redouble pas, l'élève a 12 ans quand il commence le secondaire et il termine à 18 ans. Les 6 ans sont découpés en 3 degrés de 2 ans. Pour faire simple, le 1^{er} degré est un le 1^{er} degré est un degré d'observation. C'est une formation de base. Ces deux années du 1^{er} degré sont communes à tous les types d'enseignement si l'élève a le CEB. L'élève est dans une année différenciée s'il n'a pas eu le CEB. L'élève doit suivre une année complémentaire s'il a des difficultés en 1^{ère} ou 2^e année. A partir du 2^e degré, il y a 4 types d'enseignement : général, technique, artistique et professionnel. L'élève choisit un type d'enseignement. Dans le 3^e degré, l'élève continue dans le type d'enseignement qu'il a choisi.⁶

⁴ Francine Vaniscotte, Les écoles de l'Europe : systèmes éducatifs et dimension européenne, 1996, p. (...)

⁵ Elisabeth Thuriot, « L'école en Belgique », in Les cahiers pédagogiques, n° 425, juin 2004, p. 49

⁶ <http://journal-essentiel.be/cahiers/L-ecole/Le-parcours-scolaire?Le-parcours-scolaire=>

	Enseignement de transition			Enseignement de qualification		
	Ens. general	Ens. technique ou artistique		Ens. technique ou artistique		Ens. professionnel
4e degré						Brevet Inf. Hosp.
3e degré	7 PES			7 TQ ou Compl./7AG ou compl ★		7 PA / 7 PB / 7 PC ★
	6 G ●	6 TTR ●	6 ATR ●	6 TQ ● ★	6 AQ ● ★	6 P ★ ★
	5 G	5 TTR 5 ATR		5 TQ	5 AQ	5 P
2e degré	4 Réo			4 Réo		4 Réo
	4 G ●	4 TTR ●	4 ATR ●	4 TQ ●	4 AQ ●	4 P ●
1e degré	Année de différenciation et d'orientation (3S-DO) ●					
	2e complémentaire (2S) ● ou année différenciée supplémentaire (2DS) ■					
	2 C ●			2 D ■		
	1re complémentaire (1S)					
	1 C ■			1 D ■		

- Certificat d'enseignement secondaire supérieur
- ★ Certificat de qualification
- Certificat d'enseignement du second degré
- Certificat d'enseignement du premier degré
- Certificat d'études de base
- ★ Certificat d'études de 6^e année professionnelle

Les schémas viennent du Petit guide de l'enseignement en Communauté française.

En Algérie, Etat républicain, le droit à l'apprentissage et l'égalité des chances sont assurés par la loi comme l'indiquent les articles (10) jusqu'à (13) du 23/01/2008 : « Article 10 : L'Etat garantit le droit à l'enseignement à toute Algérienne et tout Algérien sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale ou l'origine géographique.

Article 11: Le droit à l'enseignement est concrétisé par la généralisation de l'enseignement fondamental et par la garantie de l'égalité des chances en matière de conditions de scolarisation et de poursuite des études après l'enseignement fondamental.

Article 12 : L'enseignement est obligatoire pour toutes les filles et tous les garçons âgés de 6 ans à 16 ans révolus. Toutefois, la durée de la

scolarité obligatoire peut être prolongée de deux (2) années, en tant que de besoin, en faveur d'élèves handicapés.

Article 13 : L'enseignement est gratuit à tous les niveaux dans les établissements relevant du secteur public de l'éducation nationale. La structure de l'enseignement scolaire a connu des modifications notamment en premier palier du primaire. Au début de l'indépendance (1962), la scolarisation est obligatoire à l'âge de 7 ans, le primaire dure 6 ans.

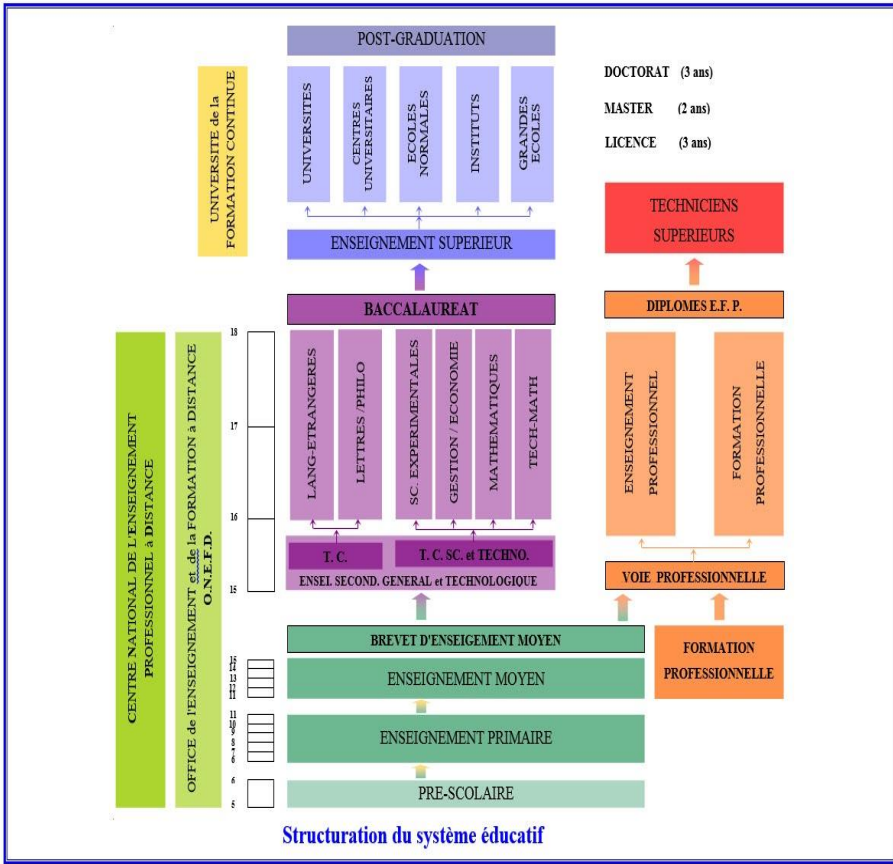
Cette structure a été modifiée par les différentes refontes scolaires, actuellement conçue le primaire s'étale sur une période de 5 ans que l'élève entame à l'âge de 6 ans. La dernière année est sanctionnée par des épreuves de Brevet d'enseignement primaire (BEP) que dans les matières principales : Arabe, Français et Mathématiques. En effet, le passage à l'école moyenne se fait par l'addition des moyennes celles obtenues au cours de l'année scolaire de 5^o primaire et celles obtenues de l'épreuve finale BEP. Le 'Moyen' présente la deuxième phase d'apprentissage qui dure 4 ans « *L'enseignement moyen est caractérisé par quatre années d'études. Les disciplines sont assurées par des enseignants différents. Les matières s'organisent autour de «pôles» disciplinaires. Ils visent à donner une culture générale, non seulement littéraire mais aussi scientifique, technique et artistique.* »⁷.

A la fin de la 4^o année l'élève est contraint de passer un nouveau Brevet (BEM) dans toutes les matières. Dans cette phase de nouvelles langues apparaissent telle l'Anglais comme une deuxième langue étrangère et le Tamazight comme une deuxième langue nationale mais facultative. Le troisième palier scolaire est le secondaire, il dure trois ans et est sanctionné par les épreuves du baccalauréat. Il existe deux sortes de lycée en Algérie : général et technique mais ce dernier garde son nom mais sans une réelle formation technique.

L'Algérie a misé sur l'enseignement professionnel qui gagne de plus en plus de reconnaissance et d'intérêt chez les jeunes. Parmi ces objectifs généraux, l'élève reçoit « *une solide formation de base dans les domaines des lettres, des langues, des arts, des sciences et de la technologie, sans pour autant négliger les disciplines qui favorisent le développement de l'esprit civique et le sens des responsabilités. Ce n'est,*

⁷ <http://www.education.gov.dz/fr/systeme-educatif-algerien/>

en aucun cas, une étape de spécialisation dans le parcours scolaire des élèves »⁸



3. Financement de l'enseignement scolaire

Un budget annuel de plus 789 Milliards de DA (plus de 696 milliards DA pour le fonctionnement et plus de 93 milliards pour l'équipement). Le secteur de l'Éducation Nationale constitue l'un des premiers postes de dépenses du budget de l'État, le plus gros employeur et le plus grand parc infrastructurel du pays.⁹

A la différence de l'Algérie où seule le ministère de l'éducation qui s'occupe de toutes charges pédagogiques et financières, en Belgique, il existe ce qu'on appelle les **pouvoirs organisateurs (P.O)** qui ont le droit

⁸ ibid

⁹ <http://www.education.gov.dz/fr/systeme-educatif-algerien/>

de fixer, par exemple, le calendrier scolaire et la répartition de l'enseignement des disciplines, définir un projet éducatif, recruter ses enseignants. En ce qui concerne la formation des enseignants, « *il n'existe pas de concours de recrutement des enseignants qui doivent chercher un poste dès l'obtention de leur diplôme à l'université. Les pouvoirs organisateurs disposent d'une grande liberté pour choisir leurs enseignants* »¹⁰.

Ainsi tout pouvoir organisateur, « *est libre de créer son école moyennant le respect de certaines conditions. En outre, les parents ont le droit de choisir l'éducation qu'ils veulent pour leurs enfants, ce qui implique la possibilité de trouver, à une distance convenable, une école correspondant à leur choix, confessionnel ou non. D'un point de vue financier, tous les établissements d'enseignement reconnus viables obtiennent des subventions.*(...)¹¹

L'année scolaire en Algérie se divise en trois trimestres à la fin de chacun d'eux un examen est proposé ; quant aux écoles belges, elles possèdent également des "blocus" avant les examens qui se déroulent deux fois par an, en mois de décembre et en juin.

4. Langue d'enseignement

La langue d'instruction du système éducatif algérien est l'arabe standard qui existe exclusivement en situation d'apprentissage. Néanmoins, la récente réforme du système éducatif (2003) met l'accent sur l'enseignement précoce des langues étrangères, à savoir le français dès la troisième année primaire (CE2) et l'anglais en première année secondaire (sixième).

Dans l'éducation belge, la langue d'enseignement diffère également des régions en fonction de la domination des locuteurs : le néerlandais, le français et l'allemand. La loi ouvre droit à l'enseignement d'une deuxième langue dans ces différentes régions comme l'indique Article 9 du Chapitre III : Enseignement de la seconde langue).

¹⁰ Cécile de Bouttemont, « Le système éducatif belge », Revue internationale d'éducation de Sèvres [En ligne], 37 | décembre 2004, mis en ligne le 18 novembre 2011, consulté le 14 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ries/1466> ; DOI : 10.4000/ries.1466

¹¹ <http://www.levif.be/actualite/belgique/quelle-est-la-qualite-du-systeme-educatif-de-la-belgique/article-opinion-601591.html>

5. Qualité du système éducatif algérien et belge :

L'évaluation de la qualité d'un système éducatif est essentielle pour garantir que soient mieux atteints les objectifs du système. Il faut d'abord souligner que l'évaluation de la qualité du système éducatif doit être globale. Elle doit prendre en compte les contenus des programmes, l'innovation éducative, les résultats obtenus des examens, les difficultés et solutions préconisées sans oublier le respect des droits de l'Homme au-delà des performances scolaires. Selon l'article 13 de la PIDESC, *"l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales"*. Quels sont alors les critères sur lesquels un tel indicateur peut se fonder ?

Cinq critères ont été retenus par les experts internationaux ayant travaillé sur cette question : l'efficacité, l'efficience et l'équité des systèmes éducatifs ainsi que l'engagement des élèves et celui des enseignants. En Algérie, l'Ecole est devenu un enjeu politique important ce qui a influencé sa qualité, comme le témoigne Z. Hassani « *La réforme de 2003 en Algérie a émergé dans la foulée des nombreuses critiques adressées à l'éducation nationale sur l'absence de qualité, d'efficacité et d'équité de son système.*

Le diagnostic pré réforme de l'enseignement secondaire mettait en évidence un déséquilibre important entre le secondaire général qui accueillait la majorité des élèves, et le secondaire technologique et technique qui était encore trop délaissé : un déséquilibre qui posait le problème de l'insuffisance de l'information et de l'orientation à la fin de l'enseignement fondamental et qui se répercutait sur l'orientation, à la fin du secondaire, vers les centres de formation et vers l'université. »¹²

Selon le classement PISA 2015 sur la qualité, l'efficacité et l'équité des systèmes scolaires, réalisé par OCDE¹³, l'Algérie se classe en bas du tableau elle occupe la 69e sur 70 pays « *Ce rapport international nous apprend que nos élèves accusent de graves déficiences concernant les mathématiques et la compréhension de l'écrit. Nos élèves font partie des plus faibles dans le monde dans ces deux matières. La*

¹²Zohra Hassani, « La réforme du système éducatif en Algérie : quels changements dans les pratiques des enseignants ? », *Insaniyat / إنسانيات* [En ligne], 60-61 | 2013, mis en ligne le 31 janvier 2016, consulté le 12 mai 2018. URL :

<http://journals.openedition.org/insaniyat/14002> ; DOI : 10.4000/insaniyat.

¹³ Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Belgique occupe le 21^e rang parmi les 34 pays de l'OCDE avec 488 points, bien loin derrière la Finlande qui compte 563 points (voir le classement de tous les pays dans le tableau ci-après)¹⁴

Pays	Score	Rang	Pays	Score	Rang
Finlande	563	1	Luxembourg	495	18
Suisse	553	2	Espagne	495	19
Irlande	542	3	Slovénie	493	20
Japon	538	4	Belgique	488	21
Estonie	538	5	Suède	486	22
Canada	537	6	République Tchèque	486	23
Pologne	531	7	Hongrie	485	24
Corée du Sud	529	8	Autriche	485	25
Islande	525	9	Nouvelle-Zélande	484	26
Danemark	522	10	France	479	27
Pays-Bas	519	11	Mexique	478	28
Etats-Unis	514	12	Turquie	462	29
Allemagne	508	13	Italie	462	30
Australie	505	14	Grèce	447	31
Portugal	503	15	Chili	446	32
Royaume-Uni	498	16	Israël	443	33
Norvège	497	17	République Slovaque	439	34

Il en est sans doute de même pour les autres critères, pour lesquels la qualité du système éducatif belge dans son ensemble n'occupe cependant pas de bonnes places : parmi les 34 pays de l'OCDE, la Belgique se classe, en effet, à la 22^e position pour l'engagement de ses enseignants, en 26^e position pour l'engagement de ses élèves, en 23^e position pour l'efficacité du système, et surtout en 29^e position pour son équité.

¹⁴ François-Marie Gerard, psychopédagogue belge, Bernard Hugonnier, économiste français, ancien directeur adjoint de l'éducation à l'OCDE, et Sacha Varin, pédagogue statisticien suisse.

QUALITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF BELGE	Engagement des élèves	Engagement des enseignants	Efficacité du système éducatif	Efficiéce du système éducatif	Equité du système éducatif
Rang sur 34 pays	26	22	9	23	29
Score	466	477	564	486	448

Conclusion

Cette étude comparative suit une démarche descriptive et contextuelle de certains aspects de l'éducation des deux pays qui se trouvent dans des conditions spatiales et diachroniques différentes. Cette tentative de comparaison vise à comprendre le positionnement éducatif de notre système éducatif algérien dans son sens global par rapport à un pays plurilingue qui se trouve parmi les premiers au niveau de l'efficacité de l'éducation internationale.

Le choix de la Belgique n'est pas anodin, il s'agit de dégager des similitudes et des différences au niveau du paysage linguistique, de la structure scolaire, des contenus notionnels, de la formation afin de mieux apprendre des autres systèmes éducatifs avancés et proposer une amélioration des programmes et des pratiques enseignantes.

Toute politique de l'éducation est sujette à un projet social que la politique global du pays a engendré. Le plurilinguisme en Algérie diffère de celui qui se trouve en Belgique ; en Algérie, les langues éparses ne constituent pas des forces agissantes sur le paysage socio-économique et culturel du pays. A l'inverse, en Belgique, les langues représentent une identité culturelle et historique qui se ressource des pays d'origines frontalières.

Cette particularité a créé une richesse linguistique et une concurrence éducative au niveau des moyens utilisés et de la créativité. Mais, la multiplication des établissements scolaires au sein des trois communautés et la dispersion des responsabilités entre les différents pouvoirs organisateurs ont rendu difficile un contrôle national global comme celui de l'obligation scolaire selon certains chercheurs.

Références bibliographiques

- Bessai Bachir : Université de Béjaia (Algérie) Plurilinguisme et représentation des langues en contact en Algérie, Synergies Chili n° 8 - 2012 pp. 83-94
- Cécile de Bouttemont, « Le système éducatif belge », Revue internationale d'éducation de Sèvres [En ligne], 37 | décembre 2004, mis en ligne le 18

- novembre 2011, consulté le 14 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ries/1466> ; DOI : 10.4000/ries.1466
- Élisabeth Thuriot, « L'école en Belgique », in Les cahiers pédagogiques, n° 425, juin 2004,
 - Francine Vaniscotte, Les écoles de l'Europe : systèmes éducatifs et dimension européenne, 1996,
 - Loi concernant le régime linguistique dans l'enseignement du 30 juillet 1963 (avec modifications de 1982) <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/belgiqueetat-loi63.htm>
 - Reine-Marie Braken, « Le système éducatif en Communauté française », in <http://www.uvcw.be/matieres> (...)
 - La liberté d'enseignement en Belgique : un principe fondateur
 - <http://www.levif.be/actualite/belgique/quelle-est-la-qualite-du-systeme-educatif-de-la-belgique/article-opinion-601591.html>
 - <tps://www.digischool.fr/international/guide-pays/caracteristiques-systeme-educatif-belge-33989.html>
 - <http://journal-essentiel.be/cahiers/L-ecole/Le-parcours-scolaire?Le-parcours-scolaire=>
 - Petit guide de l'enseignement en Communauté française.
 - <http://www.education.gov.dz/fr/systeme-educatif-algerien/>
 - <http://www.levif.be/actualite/belgique/quelle-est-la-qualite-du-systeme-educatif-de-la-belgique/article-opinion-601591.html>
 - Zohra Hassani, « La réforme du système éducatif en Algérie : quels changements dans les pratiques des enseignants ? », Insaniyat / إنسانيات [En ligne], 60-61 | 2013, mis en ligne le 31 janvier 2016, consulté le 12 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/14002> ; DOI : 10.4000/insaniyat.